

# ANNEXE 1 : Cahier des charges / Projet académique Carsat 2026

## DESCRIPTIF :

L'appel à projet « Santé et Sécurité au Travail » mené par la **CARSAT Hauts de France et l'académie d'AMIENS** vise à **financer des actions de prévention des risques professionnels** des apprenants lors des situations de travail. Une **subvention versée par la CARSAT est attribuée aux projets retenus en lien direct avec la Santé et Sécurité au Travail**.

Ces projets, pluridisciplinaires, peuvent facilement s'intégrer aux enseignements dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle (co-intervention, chefs d'œuvre...). Ils peuvent s'appuyer sur la démarche TutoPrev' de l'INRS.

## OBJECTIFS :

- Pour les jeunes : développer des compétences de repérage des dangers et d'analyse des risques à appliquer à n'importe quelle situation, dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Pour les enseignants : mobiliser et impliquer les élèves dans une démarche de projet autour de la prévention des risques professionnels.
- Pour l'établissement : valoriser les établissements particulièrement engagés dans une démarche de promotion de la santé et sécurité au travail.

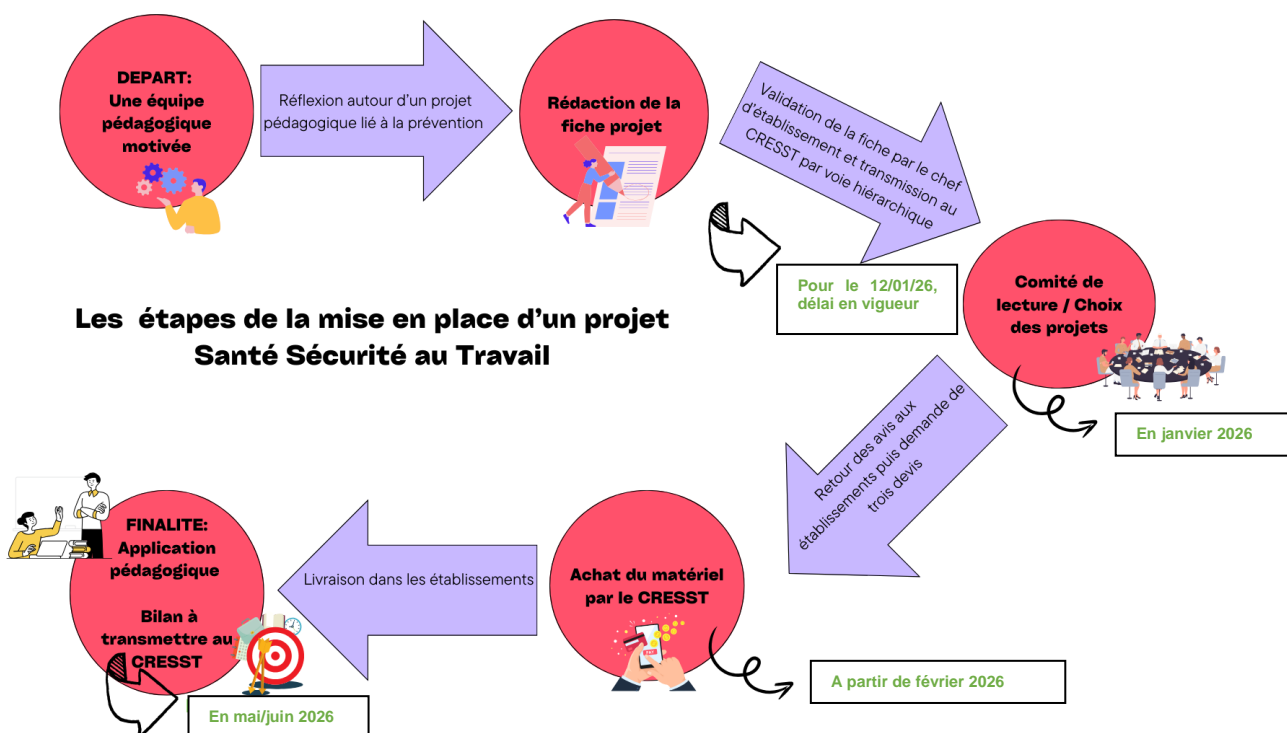
## PUBLIC CIBLE :

Le projet s'adresse à des élèves, étudiants en formation professionnelle dans un établissement scolaire de l'académie d'Amiens : 3<sup>ème</sup> Prépa-Métiers, SEGPA, CAP, Baccalauréat professionnel et BTS

## CRITERES DE CHOIX :

- L'intérêt de ce projet dans l'amélioration de la santé et la sécurité des élèves dans leur filière.
- La valorisation des projets par les élèves : communication autour du projet (campagne d'affichage, interview, site internet du lycée...), participation au concours vidéo de l'INRS
- La collaboration entre les enseignements du domaine professionnel et général

## LES ETAPES DE LA MISE EN PLACE



## LA FICHE PROJET

Vous devez compléter la fiche projet ANNEXE 2 puis la renvoyer par voie hiérarchique, à l'adresse mail suivante : [es-st@a-amiens.fr](mailto:es-st@a-amiens.fr), avant le **12 janvier 2026, minuit, délai en vigueur**.

<b>Nom du projet</b>	<b>Donner un nom explicite à votre projet</b>
<b>Etablissement</b>	<b>Nom, adresse de l'établissement Adresse mail de l'établissement : ce....@ac-amiens.fr</b>
<b>Personnes référentes (pilotes, autres membres de l'équipe)</b>	<b>Noms/Prénoms des enseignants intervenants dans le projet Nom/ Prénom du DDF / Nom/ Prénom du chef d'établissement</b>
<b>Etat des lieux préalable justifiant le projet</b>	<b>Précisez pourquoi vous souhaitez monter ce projet. Indiquer les besoins en termes de Santé et Sécurité au Travail.</b>
<b>Objectifs)</b>	<b>Indiquer la raison d'être de votre projet. L'objectif doit tenir en une phrase commençant par un verbe d'action. Votre projet peut comprendre plusieurs objectifs.</b>
<b>Descriptif du projet</b>	<b>Décrire les étapes du projet</b>
<b>Public concerné</b>	<b>Préciser à qui est destiné votre projet. Vous devez donner des détails : classes concernées, nombre d'élèves, filières, diplôme préparé...</b>
<b>Cette action s'inclut-elle dans le projet d'établissement ?</b>	<b>Indiquer si votre projet est isolé ou s'il s'inscrit dans le projet de votre établissement.</b>
<b>Moyens mis en œuvre (humains, matériels, financiers, communication)</b>	<b>Indiquer les moyens demandés au CRESST/ CARSAT Chiffrer ces moyens grâce à des devis.</b>
<b>Modalités d'évaluation du projet</b>	<b>Indiquer les indicateurs de réussite de votre projet ou comment mesurer l'impact du projet sur les élèves.</b>

\* La subvention CARSAT ne permet pas :

- la mise en conformité de machines et de locaux.
- la rémunération d'heures d'enseignement.
- l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI)

## FINANCEMENT

Si vous obtenez un avis favorable de subvention de votre projet :

- Le CRESST vous demandera trois devis internet chez des fournisseurs qui acceptent d'être payé par mandat administratif. Le CRESST se chargera de passer la commande auprès du fournisseur le moins cher.
- A réception de la commande dans votre établissement, vous devrez envoyer une copie de votre bon de livraison au CRESST pour paiement du fournisseur.

## PRODUCTION FINALE ET BILAN

En mai, le CRESST vous demandera un bilan de l'utilisation du matériel de la dotation : photos, affiches, vidéos...qui pourront être utilisées et médiatisées par la CARSAT et/ou le CRESST.

Vous pouvez consulter quelques exemples de projets sur notre site du CRESST : <http://cresst.ac-amiens.fr>